



Obligation alimentaire

Par DOMI

bonjour

j ai demandé une mise sous tutelle pour ma génitrice en 02/2021..

depuis elle est entrée en éphad en 02/2022.mais le juge des tutelles me demande une obligation alimentaire pour contribuer aux frais.je n'en ai pas les moyens car je suis au rsa ..mais je crains que mes enfants soyent sollicités . en plus elle m'a abandonné à l' age de 6 mois chez ma grand mère et ma tante qui m ont élevé pendant des années..et j ai donc construit ma vie sans jamais avoir aucun contacte avec elle !! même mes enfants et petits enfants ne la connaisse pas!

que puis je faire pour que mes enfants n aient aucun soucis

j ai 61 ans et je n arrive pas à croire qu'une chose aussi injuste m'arrive !!

merci de pouvoir me renseigner

Par vivi2501

""

Est-on obligé d'aider ses parents ou beaux-parents qui sont dans le besoin

sur le site du service public

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/est-on-oblige-aider-parents-beaux-parents-besoin>

""